

INTERSYNDICALE DE CENTRAFRIQUE (ISYCA)

USTC – CSTC – CNTC – CCTC – OSLP – UGTC – SATPC – ODSTC - FOC- CCTPP – SNTC – SNTT –
SNMC – CDTC – SUTC – UNTC – CTID – STBP

Auto - Évaluation de l'ISYCA sur le Protocole d'accord Gouvernement / Syndicat Signé le 25 Sept 2019

N°	ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
01	Apurement total des arriérés des régimes précédents Le Gouvernement s'engage à maintenir le rythme de paiement des arriérés des régimes précédents à chaque fois que les ressources le permettent. D'ores et déjà, le Gouvernement s'est engagé à payer 3 mois de salaire d'ici à la fin Décembre 2019. Le premier mois a déjà été versé en Septembre.	Insuffisant	ISYCA demande l'apurement total, A ce jour, il reste 3 mois de l'année 2002 ; L'année 2001 est restée intacte ; Les années du Régime KOLINGBA reste entière. Les personnels d'appui et les contractuels ne sont payés.
02	Levée totale des abattements de salaires et indemnités Le Gouvernement s'engage à procéder à la suppression progressive de cette mesure une période de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la loi de finances 2020.	Exécuté	Continuer le processus jusqu'à la levée totale.
03	Augmentation régulière des salaires et du relèvement du facteur indiciaire. Le Gouvernement marque son accord de principe pour le relèvement du facteur indiciaire mais se prononcera en fonction des conclusions des négociations en cours avec les partenaires financiers, notamment le Fond Monétaire	Non exécuté	Manque de volonté politique

	International, tout en associant les représentants des centrales syndicales		
04	La révision des critères de la prise en charge des enfants des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, au titre des allocations familiales et de la revalorisation du taux. Le Gouvernement retient un taux harmonisé de 2500 F par enfant pour maximum de 5 enfants, à compter de janvier 2020.	Exécuté	Trop de tracasseries pour la prise en charge au niveau des Finances
05	Harmonisation des primes, indemnités et autres avantages alloués aux Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Le Gouvernement s'engage à mettre en place dans les meilleurs délais une commission en vue d'examiner cette question et lui proposer des solutions devant faire partie des points d'échanges avec les partenaires techniques.	Non exécuté	Manque de volonté politique
06	Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation des Fonctionnaires, Agents de l'Etat et de leurs familles. Le Gouvernement tient à préciser que le processus de mise en place de l'Assurance maladie est en cours.	Non Exécuté	Manque de volonté politique
07	Des effets financiers des avancements. Le Gouvernement rappelle que le déblocage est total depuis 2012.	Exécuté	Maintenir le processus pour tous les Fonctionnaires et Agents de l'Etat
08	La signature du décret d'application de la loi 09014.014 du 10 Aout 2009 portant Statut général de la Fonction Publique centrafricaine. Le Gouvernement tient à souligner qu'un projet de décret est déjà disponible mais nécessite une mise à jour en tenant compte de l'issue des négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers.	Non exécuté	Manque de volonté politique
09	Statut particulier des Enseignants du supérieur	Non exécuté	Manque de volonté politique

	Le Gouvernement est disposé à engager les discussions sur cette requête qui présente un caractère général au même titre que les revendications de certaines corporations assujetties aux statuts particuliers.		
10	Revalorisation du taux des pensions et la mensualisation de leur paiement. Le Gouvernement rappelle que la mensualisation est déjà effective depuis janvier 2019. Il se prononcera sur la revalorisation du taux en fonction des conclusions des négociations avec les partenaires financiers.	Non exécuté	Manque de volonté politique
11	Relèvement de l'âge de la retraite des enseignants du supérieur tout comme des Fonctionnaires et Agents de l'Etat. Le Gouvernement est disposé à engager des discussions avec les partenaires sociaux à cet effet.	Non exécuté	Manque de volonté politique
12	Signature d'un Pacte Social Le Gouvernement s'engage à poursuivre le dialogue avec les Organisations des Travailleurs en vue de la Signature d'un Pacte Social.	Exécuté	Déficit dans la mise en œuvre
13	Finalisation des textes d'application de la loi 09.004 du 29 Janvier 2009, portant code de travail en République centrafricaine. Le Gouvernement rappelle que cette mesure est déjà prise en compte dans le processus de révision du code du Travail et s'engage à le finaliser dans un bref délai.	Non exécuté	Manque de volonté politique
14	Relèvement du SMIG et SMAG Le Gouvernement s'engage à poursuivre la réflexion dans un cadre tripartite en vue de trouver une solution rapide à la question.	Non exécuté	Manque de volonté politique

N°	ENGAGEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES	NIVEAU D'EXECUTION	OBSERVATIONS
01	Retirer leur préavis de grève	Exécuté	Bonne volonté des organisations syndicales
02	Accompagner le processus de mise en œuvre des engagements du Gouvernement.	En cours d'exécution	Le Comité de suivi mis en place mais pas opérationnel
03	Poursuivre le processus conduisant à la signature d'un Pacte Social de Stabilité avec le Gouvernement.	Exécuté	Pas opérationnel
04	Poursuivre le dialogue et la concertation avec le Gouvernement sur d'éventuels problèmes.	Exécuté	Bonne disponibilité effective des Centrales Syndicales

*****Evaluation du Pacte National pour la Stabilité Sociale et Relèvement Economique**

(Signé par les Mandants Tripartites : Gouvernement, Employeurs, Employés)

Cf document Déficit dans la mise en œuvre depuis le 27 Septembre 2019.

- 1. ATTENTES DES PARTIES**
- 2. ENGAGEMENTS DES PARTIES**
- 3. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES**
- 4. MECANISME D'EVALUATION**
- 5. Article 12 Mise en place d'un Comité de pilotage.**
Le suivi évaluation de ce pacte est confié à un Comité de Pilotage.